



**PREFECTURE
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

RECUEIL DES ACTES
ADMINISTRATIFS SPÉCIAL
(NOMINATIFS)
N°78-2023-336

PUBLIÉ LE 27 OCTOBRE 2023

Sommaire

Préfecture des Yvelines / DICAT

78-2023-10-26-00010 - Décision (1 page)

Page 3

Préfecture des Yvelines / DRCT

78-2023-10-27-00003 - arrêté portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt (2 pages)

Page 5

Préfecture des Yvelines

78-2023-10-26-00010

Décision



**PRÉFET
DES YVELINES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Direction de la Coordination
et de l'Appui Territorial (DiCAT)**

DÉCISION

L'intérim du poste de directeur départemental de la protection des populations des Yvelines est assuré par Madame Nathalie PIHIER, inspectrice générale de santé publique vétérinaire de classe normale, de la protection des populations des Yvelines, à compter du 3 novembre 2023.

Le, **26 OCT. 2023**

Le Préfet des Yvelines,

Jean-Jacques BROT

Préfecture des Yvelines

78-2023-10-27-00003

arrêté portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt

Arrêté n°

portant modification de l'arrêté relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt

**Le Préfet des Yvelines
Officier de la Légion d'Honneur
Commandeur de l'ordre national du Mérite**

Vu le code électoral, notamment ses articles L. 19 et R. 7 à R. 11 ;

Vu l'arrêté n°78-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 relatif à la nomination des membres de la commission de contrôle chargée de la régularité des listes électorales de la commune de Guyancourt.

Vu la proposition du maire de la commune ;

Considérant l'ajout d'un suppléant pour la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal ;

Considérant que la commune de Guyancourt est une commune de 1 000 habitants et plus ;

Sur proposition du secrétaire général de la préfecture des Yvelines,

Arrête

Article 1^{er} : Composition

L'article 1er de l'arrêté n°78-2023-10-20-00002 du 20 octobre 2023 sus-visé est remplacé par les dispositions suivantes :

Conseillers municipaux appartenant à la liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la deuxième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal	Conseillers municipaux appartenant à la troisième liste ayant obtenu le plus grand nombre de sièges lors du dernier renouvellement du conseil municipal
Titulaires	Titulaire	Titulaire
M. Christian GRANDE	Mme Zora DAÏRA	M. Hadi HMAMED
Mme Francine LACROIX		
M. Jean-François RANJARD		
Suppléants	Suppléant	Suppléant
M. Sébastien MERRIEN	Mme Annick CAVELAN	Mme Natalie CHRISTOPHE
Mme Sabine BASSE-MENDY		
Mme Noémie AUDOUZE		

Le reste sans changement.

Article 2 : Entrée en vigueur

Le présent arrêté entre en vigueur à compter du 17 décembre 2023

Article 3 : Publicité

Le présent arrêté est publié au recueil des actes administratifs de la préfecture. Il est également affiché sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Le présent arrêté est également rendu public au moins une fois par an et, en tout état de cause, avant chacune des réunions de la commission par affichage sur les panneaux officiels d'informations municipales et mis en ligne sur le site internet de la commune lorsqu'il existe.

Article 5 : Le secrétaire général de la préfecture et le maire de la commune de Guyancourt sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Versailles, le **27 OCT. 2023**

Le Préfet,

Pour le Préfet et par délégation
Le Secrétaire général


Victor DEVOUGE